

LES TRAVAUX
FÉDÉRATION
PICARDIE

www.on-n-arrete-pas-le-futur.fr

Monsieur Jean-François CORDET
Préfet de la Région Picardie
Préfet du département de la Somme
PREFECTURE DE PICARDIE
51, rue de la République
80000 AMIENS

Amiens, le 19 décembre 2013

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la consultation publique du projet de schéma départemental des carrières de la Somme, nous vous adressons, ci-joint, les contributions de la F RTP Picardie.

Nous souhaitons d'abord rappeler que le schéma des carrières est départemental et que sa rédaction actuelle régionale laisse trop peu de place aux problématiques propres au département de la Somme. La situation de la Somme n'est pas lisible, les enjeux du schéma départemental, ses orientations et ses objectifs difficilement compréhensibles.

Par ailleurs pour accompagner la diffusion de ce schéma nous préconisons la diffusion d'un document pédagogique à destination principalement des élus afin de leur faciliter la prise en compte de ce schéma lors de la révision des documents d'urbanisme.

En effet ce schéma ne peut se réaliser que si nous donnons aux élus les moyens de comprendre simplement la situation actuelle du département et les nécessaires objectifs en matière d'approvisionnement de la Somme ainsi qu'un guide méthodologique d'utilisation de ce document. Nous vous proposons de travailler avec vos services sur la rédaction de tels documents.

Par ailleurs ce schéma prévoit la mise en place de l'observatoire des matériaux, nous nous permettons d'insister sur la nécessaire installation de cette instance dès la mise en place du schéma, condition nécessaire à la tenue des objectifs du schéma.

Cet important travail de concertation qui a réuni toutes les parties intéressées va permettre d'aboutir à des schémas départementaux des carrières consensuels. Il est important que les futurs documents de planification (notamment les SAGE et SRCE en cours d'élaboration) ne viennent pas détruire ce qui a cinq ans à être construit.

En effet, si le schéma des carrières a su intégrer la nécessaire carrière de proximité comme une condition de préservation de l'environnement, de l'économie du département et de la conservation des emplois (9821 emplois sommiens dans la construction sont directement concernés) nous craignons que les nouveaux documents en gestation viennent mettre en péril le fragile équilibre trouvé dans le cadre de ce schéma.

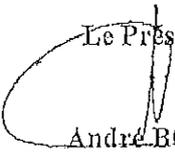
.../...

A l'occasion de l'élaboration de ce SDC et des débats devant la CDNPS, des ajustements et des modifications par rapport au document établi au niveau régional pourront être décidés.

En effet, dans le cas contraire (à savoir l'hypothèse dans laquelle la CDNPS se contenterait d'entériner le document établi au niveau régional), la lettre de l'article R. 53-3 du code de l'environnement ne serait pas respectée puisque la CDNPS censée élaborer le schéma ne serait plus qu'une simple chambre d'enregistrement.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter tous les éléments de réflexions dont vous aurez besoin.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président,

André BŒUF.